

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction
Administrative et
Juridique

4

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 36

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un conseiller territorial au Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le Conseil,

Vu les articles L 5219-9 et L5219-9-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre V du livre 1^{er} du code électoral,

Vu le décret n°2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine dont le siège est Gennevilliers,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris,

Vue la délibération du 27 mai 2020 portant désignation des conseillers territoriaux de l'E.P.T,

Considérant que, suite à l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est créé la Métropole du Grand Paris à compter du 1^{er} janvier 2016 ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale dénommés « établissements publics territoriaux »,

Considérant que chaque conseil de territoire est composé d'un nombre de conseillers déterminé en application des III et IV de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Gennevilliers fait partie de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et qu'au regard du nombre d'habitants, le conseil de territoire est composé de 80 de conseillers territoriaux, dont 8 pour la ville de Gennevilliers,

Considérant que dans chaque commune, le conseiller métropolitain de la ville est désigné conseiller de territoire conformément à l'article L5219-9-1 du code général des collectivités territoriales, et qu'il reste ainsi 7 sièges à pourvoir au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

Concédant la démission du Conseil Municipal de Chaouki ABSSI,

Considérant que la liste suivante se présente comme candidate à l'élection de conseillers territoriaux représentant la commune au sein du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine :

- Mme Anne-Laure PEREZ
- M. Laurent NOEL
- Mme Délia TOUMI
- M. Grégory BOULORD
- Mme Carole LAFON
- M. Chaouki ABSSI
- Mme Sofia MANSERI

DELIBERE

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT et dans la mesure où une seule liste a été proposée, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Par 36 voix, sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne comme Conseillers Territoriaux au conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine :

- Mme Anne Laure PEREZ
- M Laurent NOEL
- Mme Délia TOUMI
- M Grégory BOULORD
- Mme Carole LAFON
- M'Hamed BINAKDANE
- Mme Sofia MANSERI

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023